

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 06/06/2025

Date d'affichage : 20/06/2025

MA-DEL-2025-048

L'an deux mil vingt cinq, le treize juin, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Bertrand LABAR, M. Jean FAYETTE, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Jacky ROUSSY, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Eclairage Public : modernisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération MA-DEL-2023-62 par laquelle il avait sollicité le concours technique et financier du Syndicat Départemental des Energies de la Creuse pour la modernisation de son réseau d'éclairage public et son acceptation de la co-maîtrise d'ouvrage en découlant ainsi que la délibération MA-DEL-2024-056 du 21 juin 2024 par laquelle il avait décidé de procéder au remplacement des 165 points lumineux fonctionnant au sodium.

La non attribution de subvention de l'Etat au titre de la DETR oblige le Conseil Municipal à réaliser ces travaux en 2 tranches, la 1ère portait sur l'hypercentre (place saint Barthélémy, rues de la Liberté, de l'hôpital et de l'Oiseau, place de la République, rue des Remparts, d'Herse et du Marché).

Le coût total HT des travaux s'établit à 48 630,76 €, (travaux de réseaux 7 557,38 €, travaux d'appareillages : 41 073,38 €), soit 58 356,91 €.

Les financements du SDEC s'élèvent à 18 045,90 € (80% des travaux " réseaux" soit 6 045,90 €), et 200 € par point lumineux, soit 12 000 €), le reste à charge de la commune est donc de 30 584,85 € HT, soit 63 % du coût HT des travaux auxquels s'ajoute la TVA (9 726,15 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme ses délibérations MA-DEL-2023-62 et MA-DEL-2024-056 mais décide de faire réaliser cette 1ère tranche de travaux de modernisation de l'éclairage public

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 20/06/2025

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250606-MA-DEL-2025-048-DE
Date de télétransmission : 24/06/2025
Date de réception préfecture : 24/06/2025

